

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

| Référence |
|-----------|
| 2024-08 |

| Objet de la délibération |
|---|
| Enquête publique et consultation administrative dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 8 | 10 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/03/2024 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 25/03/2024 |

| Vote |
|---|
| A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 05/04/2024

Et

Publication ou notification du :
05/04/2024

L' an 2024 et le 4 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle polyvalente de la Mairie sous la présidence de COLAS Daniel, Maire

Présents : M. COLAS Daniel, Maire, Mme : MEYNIER Caroline, MM : BEURET Louis, BEURET Michel, CHATEAU Quentin, COLAS Jean-François, MONNOIS Gilles, TOUPET Bruno

Absent(e)s excusé(e)s : MM. PIQUET David ayant donné procuration à M. TOUPET Bruno, MAES Alexis et Mme CERTAIN Julie ayant donné procuration à Mme MEYNIER Caroline

A été nommée secrétaire : M. CHATEAU Quentin

Objet de la délibération : Enquête publique et consultation administrative dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal, l'arrêté du Préfet des Ardennes Arrêté n°2024-131 concernant l'installation d'un parc éolien par SAS PE de la Fontaine Oiseau (Groupe Valeco), sur les communes de Chaumont-Porcien, Givron et Doumely-Bégny.

Les installations ont un impact géographique sur les communes voisines dont fait partie Lalobbe.

Ces installations font l'objet d'une enquête publique, qui se déroulera du lundi 15 avril 2024 au samedi 18 mai 2024.

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie le 25 mars 2024 (date d'affichage obligatoire avant le 29 mars 2024).

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête, soit jusqu'au lundi 3 juin 2024 inclus.

D'ores et déjà, à l'unanimité, le conseil municipal émet de très fortes réserves, voire un avis défavorable à l'installation des éoliennes dans le périmètre concerné (6km de rayon).

Un argumentaire détaillé pris en délibération par le conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera transmis au Préfet des Ardennes avant le 3 juin 2024, délai réglementaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024
Le Maire
Daniel COLAS

